

Mercredi 9 avril 2014 à 19h30 à l'office de tourisme cour de Lorraine – Saint-Mihiel

Présents :

M. HURET : Président,
M. BILLON : Vice-président,
Mme. MANCIAUX : Secrétaire,
M. MOREAU : Trésorier,
Melle REY : Directrice
Mme STOLZ : Chargée de communication et de promotion

Le mercredi 9 avril 2014, à 19h30, les membres du Bureau de l'association « Office de Tourisme Cœur de Lorraine » se sont réunis à l'Office de tourisme sur convocation de Monsieur René HURET, président, qui préside également le Bureau.

Une feuille d'émargement a été établie. Elle est annexée au présent procès-verbal et signée par les membres présents en leur nom propre.

Le quorum de 3 personnes, prévu aux statuts, est atteint. Le Bureau peut ainsi valablement délibérer sur l'ordre du jour rappelé par le président :

- Présentation de la chargée de communication,
 - Validation de l'agence en charge du réaménagement,
 - Validation du prestataire pour la mise à disposition du Wifi dans l'office,
 - Approbation du budget 2013,
 - Approbation du budget prévisionnel 2014,
 - Questions diverses.
- **Remarques en ouverture de séance**

Question : ce Bureau est-il légitime étant donné qu'il y a eu les élections municipales et M. Martin n'est plus le maire de Saint-Mihiel ?

Étant donné le critère exceptionnel de l'année avec les élections municipales, un conseil d'administration sera convoqué courant juin, avant l'assemblée générale, afin de faire une élection du président avec les nouveaux élus. Lors de l'AG le tiers sortant du collège socio-professionnel sera renouvelé et ensuite un CA fera les élections du nouveau Bureau.

- **Présentation de Charlène STOLZ**

Charlène STOLZ a pris les fonctions de chargée de communication et de promotion au 1^{er} avril 2014. Elle présente ses missions dont la priorité est l'animation du réseau prestataires.

- **Choix de l'agence pour l'aménagement de l'office**

Suite à la validation du budget alloué lors du CA du 4 mars 2013, il a été décidé de faire appel à une agence spécialisée dans l'aménagement afin de réaliser un projet en cohérence avec « ce qui se fait de nos jours » et surtout capable de répondre aux attentes des visiteurs et aux critères de l'ensemble des labels touristiques.

Pour ne pas avoir de problème comme cela a pu être le cas avec les éditions, l'agence proposée est une agence recommandée par le PNRL et dont les références, tel que le CRT, ont pu être vérifiées.

M. Huret informe qu'il a déjà signé le devis afin que le dossier puisse avancer et que l'aménagement puisse être effectif dès que possible.

Mme Manciaux suggère de faire une journée de lancement dès que c'est en place.

- **Mise à disposition du Wifi dans l'office**

Le classement de l'office de tourisme en 2^{ème} catégorie oblige à avoir un accès wifi à disposition des visiteurs. Afin de se protéger des intrusions dans les fichiers de l'OT et des téléchargements malveillants, il est proposé d'utiliser les services de l'agence Noodo.

Il s'agit d'un boîtier que l'on ajoute à côté de la Box et les visiteurs devront alors s'identifier et signer une charte avant de pouvoir se connecter. Ainsi l'office se protège juridiquement de connexions malintentionnées.

Tarif proposé :

- Achat du matériel : 69.90€ HT et 83.88€ TTC
- Abonnement annuel : 108€ HT et 129.60€ TTC
- Frais de port : 10€ HT et 12€ TTC

- **Approbation du budget 2013**

Pas d'opposition.

- **Budget prévisionnel 2014**

Mme Manciaux annonce que la Codecom du Chardon Lorrain demandera prochainement une réunion avec l'ensemble des présidents de codecoms suite à l'augmentation sur 2014 et au fonctionnement de l'office de tourisme.

Concernant le budget de la taxe de séjour : le 09 avril le montant enregistré est d'environ 2 600€. Il paraît peut probable d'atteindre les 32 000 € prévu (suite aux calculs de Charlotte Leguillette). Clothilde va voir avec Fanny, du Pays, pour essayer de retrouver les calculs faits.

M. Moreau suggère à M. Huret de rencontrer tous les présidents de Codecom avant le prochain CA.

Questions diverses

- **Un point sur Madine**

La situation à Madine s'arrange puisque l'office est intégré à part entière dans l'accueil principal. Etant donné l'aménagement des locaux et de la boutique, il faut nécessairement une personne à la boutique. Le budget ne le permettant pas, c'est donc le Syndicat Mixte de Madine qui se chargera de la boutique.

- **FROTSI**

La cotisation de la FROTSI connaît une augmentation de 400€ pour l'année 2014 sans que cela soit justifié.

L'UDOTSI offrant tous les services nécessaires et à moindre coût, il est fait le choix de ne pas cotiser cette année à la FROTSI.

- **Centenaire**

Mme Manciaux demande ce qu'il en est de l'appel à projet « Centenaire ».

Un courrier vient d'être envoyé à l'ensemble des porteurs de projets pour les informer que nous sommes dans l'attente de la validation de l'enveloppe de la Région. Pour le moment, l'OT n'a pas eu connaissance de la date du prochain Comité de pilotage de la région. Celui-ci était prévu en février et a finalement été repoussé après les élections.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président de séance,
René HURET